

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 629

27 mars 2006

### SOMMAIRE

Advantage, Sicav, Luxembourg .....	30189	Dynamic Solutions S.A., Luxembourg .....	30162
Agri-Plan, S.à r.l., Mersch .....	30174	Escalis S.A., Esch-sur-Alzette .....	30168
Agriconsult, S.à r.l., Mersch .....	30173	Espace Concept S.A., Esch-sur-Alzette .....	30168
Agro-Produits, S.à r.l., Mersch .....	30172	Eurocomex S.A., Luxembourg .....	30187
Asia Multiplex, S.à r.l., Luxembourg .....	30171	Europlâtre, S.à r.l., Belvaux .....	30173
Asia Multiplex, S.à r.l., Luxembourg .....	30171	Expander S.A., Luxembourg .....	30147
agraferm technologies luxembourg, s.à r.l., Hefingen .....	30148	Expérience Holding S.A., Luxembourg .....	30174
Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie. (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	30169	Financière Panzani S.A., Luxembourg .....	30147
BauTec, S.à r.l., Remich .....	30174	Finca Holding S.A., Luxembourg .....	30174
Bodycote Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	30184	Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg .....	30168
CA.P.EQ. Partners VI & Cie S.C.A., Luxembourg .....	30166	FP Global Emerging, Sicav, Luxembourg .....	30163
Caimo, S.à r.l., Senningerberg .....	30170	Gesteuro S.A.H., Strassen .....	30190
Captilux S.A.H., Luxembourg .....	30185	Global Fund Selection Sicav, Luxembourg .....	30191
Centrale Paysanne Services, S.à r.l., Mersch .....	30172	Gottleuba, S.à r.l., Luxembourg .....	30162
Centralfood-Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises, S.à r.l., Mersch .....	30173	Havel Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	30166
Club House Kirchberg S.A., Luxembourg .....	30164	HCEPP Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	30182
Club House Kirchberg S.A., Luxembourg .....	30164	HCEPP Luxembourg Master, S.à r.l., Luxembourg .....	30181
Club House Kirchberg S.A., Luxembourg .....	30164	HCEPP Luxembourg Poland I, S.à r.l., Luxembourg .....	30184
Com Selection, Sicav, Luxembourg .....	30185	HSBC Trinkaus Fonds Equity Linked Structures .....	30185
Compagnie de Gestion Foncière S.A., Luxembourg .....	30150	IC Invest Sicav, Luxembourg .....	30186
Compagnie de Gestion Foncière S.A., Luxembourg .....	30150	Immo-Kampen S.A., Mertert .....	30183
Compagnie de Gestion Foncière S.A., Luxembourg .....	30151	Immocan S.A., Luxembourg .....	30147
Compagnie de Gestion Foncière S.A., Luxembourg .....	30151	Inka A.G., Luxembourg .....	30163
Compagnie de Gestion Foncière S.A., Luxembourg .....	30151	Inka A.G., Luxembourg .....	30163
Compagnie Financière d'Anvers S.A.H., Luxembourg .....	30177	Inka A.G., Luxembourg .....	30163
Conventum, Sicav, Luxembourg .....	30152	IS Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	30178
CPM Luxembourg S.A., Luxembourg .....	30166	Jardines Inmo S.A., Luxembourg .....	30173
CTV-Strategiefonds .....	30150	Just Properties S.A., Luxembourg .....	30165
Doradem, S.à r.l., Luxembourg .....	30173	Just Properties S.A., Luxembourg .....	30165
Dynagnostics, S.à r.l., Wellenstein .....	30181	Laredo S.A., Strassen .....	30190
		Lumber Holdings S.A., Luxembourg .....	30151
		Lumber Holdings S.A., Luxembourg .....	30174
		Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg .....	30187
		Lux-Avantage Advisory S.A. Holding, Luxembourg .....	30183
		Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Luxembourg .....	30146
		Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Luxembourg .....	30171

Lux-Portfolio Sicav, Luxembourg . . . . .	30168	Phalanx S.A., Esch-sur-Alzette. . . . .	30168
Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	30183	Phase Capital S.A., Luxembourg . . . . .	30172
Lux-World Fund Sicav, Luxembourg . . . . .	30177	PM Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30164
Luxbond Advisory S.A. Holding, Luxembourg. . . . .	30167	PM Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30164
Luxbond Sicav, Luxembourg . . . . .	30170	PM Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30165
Luxcash Sicav, Luxembourg . . . . .	30165	Rentex Vertriebs, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	30147
Luxviande, S.à r.l., Mersch . . . . .	30172	Saekacoatings S.A., Strassen . . . . .	30190
Matisse International S.A.H., Luxembourg . . . . .	30189	SangStat Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30176
Modica Investments S.A., Luxembourg . . . . .	30177	Serge Borsi & Cie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30167
Moventum S.A., Luxembourg . . . . .	30169	SNLJ, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30182
MSE S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	30169	Société Orientale de Participations S.A., Luxembourg . . . . .	30172
Naturmaat, S.à r.l., Bereldange . . . . .	30170	Socipar S.A., Luxembourg . . . . .	30190
Neutral Sicav, Luxembourg . . . . .	30186	Spring Financial Investment S.A., Luxembourg. . . . .	30171
Nobispar, Sicav, Luxembourg . . . . .	30187	Spring Financial Investment S.A., Luxembourg. . . . .	30176
Optimal Diversified Portfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	30191	St Jude, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30167
Orius Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30175	St Jude, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30167
Orius Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30175	St Nicolas, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30151
Orius Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30175	T. Rowe Price (Luxembourg) Management, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	30170
Orius Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30175	Trossen Transports, S.à r.l., Wasserbillig. . . . .	30170
Orius Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30175	Uni-Global, Sicav, Luxembourg . . . . .	30189
Orius Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30176	Vermögensaufbau-Fonds HAIG . . . . .	30150
Orius Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30176	Victoria Trading S.A. (Holding), Luxembourg . . . . .	30147
Palais des Parfums, S.à r.l., Mertert . . . . .	30167	Vitrum Lux S.A., Rodange . . . . .	30188

**LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 38.459.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2005*

I. Nominations statutaires:

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2004, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2006:

- M. Jean-Claude Finck, président;
- M. Pit Hentgen, vice-président;
- M. Michel Birel, administrateur;
- M. Ernest Cravatte, administrateur;
- M. Gilbert Ernst, administrateur;
- M. Jean Habay, administrateur;
- M. Gilbert Hatz, administrateur;
- M. Aly Kohll, administrateur;
- M. Jean-Paul Kraus, administrateur;
- M. Guy Rosseljong, administrateur;
- M. Paul Waringo, administrateur;
- M. Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du commissaire aux comptes:

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean Hilger, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean Hilger, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2006.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Certifié sincère et conforme  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06709. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(113243.3/1122/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**EXPANDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.825.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Signature.

(113123.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**FINANCIERE PANZANI S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 75.469.

Les comptes de liquidation au 14 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07642, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

V. Goy

(113143.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**IMMOCAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 98.424.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(113153.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**RENTEX VERTRIEBS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 34.866.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(113155.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**VICTORIA TRADING S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 43.124.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 décembre 2005*

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A. au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

*Pour la société*

VICTORIA TRADING S.A. (HOLDING)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113266.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**agraferm technologies luxembourg, s.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-7650 Heffingen, 3, um Haff.

H. R. Luxemburg B 114.867.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den neunten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft agrafarm technologies ag, Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-85296 Rohrbach, Lilienthalstrasse 17, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Ingolstadt unter Nummer HR B 91.013,

hier vertreten durch Herrn Christian Heck, Elektrotechniker, Privatbeamter, wohnhaft in L-7794 Bissen, 4, rue Martin Greisch,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Pfaffenhofen (Deutschland), am 23. Februar 2006, hier beigefügt.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung agrafarm technologies luxembourg, s.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Heffingen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere gleichrangige Büros unterhalten. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet sein könnten, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz beziehungsweise den einzelnen Büros und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Vertretung, der Vertrieb, die Wartung sowie der Betrieb von Technischen und Biologischen Anlagen im In- und Ausland sowie alle damit in Verbindung stehenden Dienstleistungen.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-).

Alle einhundert (100) Anteile wurden von agrafarm technologies ag, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungs-unfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Sonstige Bestimmungen*

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Dr.-Ing. Johann (genannt «Hans») Friedmann, Geburtsname: Niedermayr, Namensänderung mit Eheschließung, Verfahrensingenieur, Vorstand, geboren in Pfaffenhofen/Ilm (Deutschland), am 26. August 1958, wohnhaft in D-85298 Scheyern/Fernhag, Graf-Eckhard-Straße 3b.

2) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Christian Heck, Elektrotechniker, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 3. Juni 1971, wohnhaft in L-7794 Bissen, 4, rue Martin Greisch.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers bis zu einem Betrag von eintausend zweihundertfünfzig (1.250,-) Euro.

Darüber hinaus wird die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Sie können ausserdem Vollmachten an Drittpersonen erteilen.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Münsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Heck, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, vol. 152S, fol. 64, case 9. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. März 2006.

P. Bettingen.

(025806/202/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

**VERMÖGENSAUFBAU-FONDS HAIG, Fonds Commun de Placement.**

 —  
**SONDERREGLEMENT**

Der Fonds Vermögensaufbau-Fonds HAIG wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 gegründet. Seit dem 11. Februar 2004 erfüllt er die Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen und die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985. Mit Wirkung zum 13. März 2006 wurde der Fonds in eine Umbrella-Struktur, mit der Möglichkeit der Auflegung verschiedener Teilfonds, umgewandelt.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, das am 6. März 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 13. März 2006 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 13. März 2006 unter der Referenz LSO-BO02340 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, 13. März 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(023952//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

---

**CTV-STRATEGIEFONDS, Fonds Commun de placement.**

 —  
**SONDERREGLEMENT**

Das Sondervermögen CTV-Strategiefonds wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. am 7. März 2006 nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr.85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den CTV-Strategiefonds ist das Verwaltungsreglement, das am 6. März 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 7. März 2006 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 13. März 2006 unter der Referenz LSO-BO02339 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, 13. März 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(023954//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

---

**COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 73.810.

—  
 Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(113142.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 73.810.

—  
 Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(113146.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 73.810.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(113147.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 73.810.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(113150.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 73.810.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(113151.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ST NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 77.862.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113164.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**LUMBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 23.530.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur. Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

*Pour la société*

LUMBER HOLDINGS S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113272.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.125.

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable CONVENTUM, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 528 du 9 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden, en date du 20 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 85 du 16 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Cécile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'Rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydie Moulard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'Rue.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

- Refonte des statuts.

II. Le projet de texte des statuts coordonnés était à la disposition des actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

III. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettre en date du 7 février 2006 et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 9 février 2006 et numéro 422 du 25 février 2006,

- dans le journal D' Wort, le 9 février 2006 et 25 février 2006,

- La Voix, le 9 février 2006 et 25 février 2006,

- en Italie, dans le journal Il Sole 24 Ore, 9 février 2006,

- aux Pays-Bas, dans le journal Het Financieele Dagblad, le 9 février 2006 et 25 février 2006,

- dans le journal De Telegraaf, le 9 février 2006 et 25 février 2006.

Les documents justificatifs sont déposés au bureau.

IV. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

V. Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 6 février 2006, enregistré à Luxembourg A.C. le 8 février 2006, volume 152 S, folio 27, case 3, n'a pu délibérer valablement, étant donné que moins de la moitié du capital social était présent ou représenté à cette assemblée, de sorte que la présente assemblée générale peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour quel que soit le nombre des actions présentes ou représentées.

VI. Il résulte de ladite liste de présence que sur les cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent trois (582.203) actions actuellement en circulation, vingt-sept mille sept cent soixante-treize (27.773) actions nominatives sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que la présente assemblée est régulièrement convoquée, et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Seule et unique résolution*

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/CE, et en conséquence décide une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**Titre I. - Dénomination - Siège social - Durée - Objet de la société****Art 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination CONVENTUM est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, le siège social peut être déplacé sur simple décision du Conseil d'Administration.



Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante.

### **Art. 3. Durée**

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Art. 4. Objet**

La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

## **Titre II. - Capital social - Caractéristiques des Actions**

### **Art. 5. Capital social - Compartiments d'actifs par catégories d'actions**

Le capital initial a été libéré intégralement par un apport en numéraire. Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur nominale et il sera à tout moment égal à l'équivalent en euros de l'actif net de tous les compartiments réunis de la Société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital minimum de la Société est à tout moment égal au minimum fixé par la réglementation en vigueur, à savoir un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,00).

Les actions à émettre, conformément à l'article 8 des présents statuts, peuvent relever, au choix du Conseil d'Administration, de catégories différentes correspondant à des compartiments distincts de l'actif social. Le produit de toute émission d'actions d'une catégorie déterminée sera investi en valeurs variées et autres avoirs dans le compartiment d'actif correspondant à cette catégorie d'actions, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le compartiment donné, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi et la réglementation et de celles adoptées par le Conseil d'Administration.

### **Art. 6. Classes d'actions**

Le Conseil d'Administration peut décider, pour tout compartiment, de créer des classes d'actions de capitalisation et de distribution ainsi que des classes d'actions dont les caractéristiques sont décrites dans les documents de vente de la Société.

Une action de distribution est une action qui confère en principe à son détenteur le droit de recevoir un dividende en espèces.

Une action de capitalisation est une action qui en principe ne confère pas à son détenteur le droit de toucher un dividende.

Les actions des différentes classes confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits, notamment en ce qui concerne le droit de vote aux Assemblées Générales d'actionnaires. Selon les dispositions de l'Article 7, le droit de vote ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

### **Art. 7. Forme des actions**

Les actions sont émises sans mention de valeur nominale et entièrement libérées. Toute action, quel que soit le compartiment et la classe dont elle relève, pourra être émise.

1. Soit sous forme nominative au nom du souscripteur, matérialisée par une inscription du souscripteur dans le registre des actionnaires, auquel cas un certificat d'inscription nominative pourra être remis à la demande expresse de l'actionnaire. Si un actionnaire désire que plus d'un certificat nominatif soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à sa charge.

Le registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert, entre vifs ou à cause de mort, d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs directeurs ou fondateurs de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le transfert d'actions nominatives se fera par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien, s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actions.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment

faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

2. Soit sous forme d'actions au porteur. Elles sont émises sans mention de valeur nominale et entièrement libérées. Les certificats physiques représentatifs de ces actions sont disponibles dans des formes et coupures à déterminer par le Conseil d'Administration et renseignées dans les documents de vente de ces actions. Les frais inhérents à la livraison physique de ces actions au porteur pourront être facturés au demandeur. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de coupures différentes, le coût d'un tel échange pourra être mis à sa charge.

Un actionnaire peut demander, et cela à n'importe quel moment, l'échange de son action au porteur en action nominative, ou vice-versa. Dans ce cas, la Société sera en droit de faire supporter à l'actionnaire les dépenses encourues.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; en ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires sous les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts.

Les actions peuvent être émises en fractions d'actions jusqu'au millième d'une action, en titres unitaires ou être représentées par des certificats représentatifs de plusieurs actions. Les parts fractionnées au porteur ne peuvent pas être livrées physiquement et seront en dépôt à la Banque Dépositaire sur un compte-titre à ouvrir à cet effet.

Les droits relatifs aux fractions d'actions sont exercés au prorata de la fraction détenue par l'actionnaire, excepté le droit de vote, qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés par la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

#### **Art. 8. Emission des actions**

A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration est autorisé, à tout moment et sans limitation, à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte, quels que soient le compartiment et la classe au titre desquels cette action est émise, sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire de cette action telle que cette valeur est déterminée conformément à l'article 12 des présents statuts. Les souscriptions sont acceptées sur base du prix du premier jour d'Evaluation, défini à l'article 13 des présents statuts, qui suit le jour de réception de la demande de souscription. Ce prix sera majoré de telles commissions que les documents de vente de ces actions énonceront. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera comprise dans ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable aura été déterminée.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix, les actions souscrites sont attribuées au souscripteur.

Sous réserve de la réception de l'intégralité du prix de souscription, la livraison des titres, s'il y a lieu, interviendra normalement dans les quinze jours.

Les souscriptions peuvent également être effectuées par apport de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés autres qu'en numéraire, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration. Ces valeurs mobilières et autres avoirs autorisés doivent satisfaire à la politique et aux restrictions d'investissement, telles que définies pour chaque compartiment. Ils sont évalués conformément aux principes d'évaluation prévus dans le prospectus. De plus, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ces apports feront l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises de la Société. Ce rapport sera ensuite déposé au Greffe du Tribunal de Luxembourg. Les frais en relation avec une souscription par apport en nature sont supportés par le Souscripteur.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou à tout directeur ou autre fondé de pouvoir de la Société, dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, remboursements ou conversions et de payer ou recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre ou à racheter.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

#### **Art. 9. Remboursement des actions**

Chaque actionnaire a le droit de demander à tout moment à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient.

Le prix de remboursement d'une action, suivant le compartiment dont elle relève, sera égal à sa Valeur Nette d'Inventaire, telle que cette valeur est déterminée pour chaque classe d'actions, conformément à l'article 12 des présents

statuts. Les remboursements sont basés sur le prix au premier Jour d'Evaluation qui suit le jour de réception de la demande de remboursement. Le prix de remboursement pourra être réduit de telles commissions de rachat que les documents de vente des actions énonceront.

En cas de demandes importantes de remboursement et/ou conversion au titre d'un compartiment, la Société se réserve le droit de traiter ces remboursements au prix de remboursement tel qu'il aura été déterminé après qu'elle aura pu vendre les valeurs nécessaires dans les plus brefs délais et qu'elle aura pu disposer des produits de ces ventes. Une seule Valeur Nette d'Inventaire sera calculée pour toutes les demandes de remboursement ou conversion présentées au même moment. Ces demandes seront traitées prioritairement à toute autre demande.

Toute demande de remboursement doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée pour le remboursement des actions. Elle doit préciser le nom de l'investisseur, le compartiment, la classe, le nombre de titres ou le montant à rembourser, ainsi que les instructions de paiement du prix de remboursement.

Le prix de remboursement sera payé au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable aura été déterminée, ou à la date à laquelle les certificats d'actions ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure. Toute demande de remboursement est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.

La demande de remboursement doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et des pièces nécessaires pour opérer leur transfert avant que le prix de remboursement ne puisse être payé.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

#### **Art. 10. Conversion des actions**

Chaque actionnaire a le droit, sous réserve des restrictions éventuelles du Conseil d'Administration, de passer d'un compartiment ou d'une classe d'actions à un autre compartiment ou à une autre classe d'actions et de demander la conversion des actions qu'il détient au titre d'un compartiment ou d'une classe d'actions donné en actions relevant d'un autre compartiment ou d'une classe d'actions.

La conversion est basée sur les valeurs nettes d'inventaire, telles que ces valeurs sont déterminées conformément à l'article 12 des présents statuts, de la ou des classes d'actions des compartiments concernés au premier Jour d'Evaluation en commun qui suit le jour de réception des demandes de conversion et en tenant compte, le cas échéant, du taux de change en vigueur entre les devises des deux compartiments au Jour d'Evaluation. Le Conseil d'Administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement des frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Toute demande de conversion doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée pour la conversion des actions. Elle doit préciser le nom de l'investisseur, le compartiment et la classe des actions détenues, le nombre d'actions ou le montant à convertir, ainsi que le compartiment et la classe des actions à obtenir en échange. Elle doit être accompagnée des certificats d'actions éventuellement émis. Si des certificats d'actions nominatives ont été émis pour les actions de la classe d'origine, les nouveaux certificats ne seront établis aussi longtemps que les anciens certificats ne seront pas parvenus à la Société.

Le Conseil d'Administration pourra décider d'attribuer des fractions d'actions produites par le passage ou de payer les liquidités correspondantes à ces fractions aux actionnaires ayant demandé la conversion.

Les actions, dont la conversion en d'autres actions a été effectuée, seront annulées.

#### **Art. 11. Restrictions à la propriété des actions**

La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale et elle pourra notamment interdire la propriété d'actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra en outre édicter les restrictions qu'elle juge utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourra amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

A cet effet:

1. La Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

2. La Société pourra demander à toute personne figurant au registre des actionnaires ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire un transfert d'actions de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

3. La Société pourra procéder au remboursement forcé s'il apparaît qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

a) La Société enverra un préavis (appelé ci-après «l'avis de remboursement») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de remboursement spécifiera les titres à racheter, le prix de remboursement à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de remboursement peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de remboursement.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de remboursement, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de remboursement; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé

du registre; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

b) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de remboursement seront rachetées (le «prix de remboursement») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société précédant immédiatement l'avis de remboursement. A partir de la date de l'avis de remboursement, l'actionnaire concerné perdra tous les droits d'actionnaire.

c) Le paiement sera effectué en la devise que déterminera le Conseil d'Administration. Le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs, spécifiée dans l'avis de remboursement, qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de remboursement. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de remboursement ne pourra faire valoir de droit à l'égard de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats.

d) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de remboursement, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

4. La Société pourra refuser, lors de toute Assemblée Générale d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique et à tout actionnaire ayant fait l'objet d'un avis de remboursement de ses actions.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel qu'il est utilisé dans les présents statuts signifie tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un des territoires ou possessions sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement (y inclus la succession de toutes personnes ou sociétés ou associations y établies ou organisées).

#### **Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions**

La Valeur Nette d'Inventaire d'une action, quels que soient le compartiment et la classe au titre desquels elle est émise, sera déterminée dans la devise choisie par le Conseil d'Administration par un chiffre obtenu en divisant, au Jour d'Evaluation défini à l'article 13 des présents statuts, les avoirs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment et de cette classe.

L'évaluation des avoirs nets des différents compartiments se fera de la manière suivante:

Les actifs nets de la Société seront constitués par les avoirs de la Société tels que définis ci-après, moins les engagements de la Société tels que définis ci-après au Jour d'Evaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

I. Les avoirs de la Société comprennent:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus et non échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé;
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit);
- e) tous les intérêts courus et non échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les frais de constitution de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

b) La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont cotées ou négociées à une bourse est déterminée suivant leur dernier cours de clôture disponible.

c) La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est déterminée suivant le dernier cours de clôture disponible.

d) Les instruments du marché monétaire et titres à revenu fixe pourront être évalués sur base du coût amorti, méthode qui consiste après l'achat à prendre en considération un amortissement constant pour atteindre le prix de remboursement à l'échéance du titre.

e) La valeur des titres représentatifs de tout organisme de placement collectif sera déterminée suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire officielle par part ou suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la Valeur Nette d'Inventaire officielle, à condition que la Sicav ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire officielle.

f) Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotées ou négociées ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou au cas où, pour

des valeurs cotées et négociées en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant les alinéas b) et c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle sera estimée avec prudence et bonne foi.

g) Les valeurs exprimées en une autre devise que celle des compartiments respectifs sont converties au dernier cours moyen connu.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,
- b) tous les frais d'administration, échus ou dus, y compris la rémunération des Conseillers en Investissements, des Gestionnaires, du dépositaire, des mandataires et agents de la Société,
- c) toutes les obligations connues et échues ou non échues, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou aura droit,
- d) une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Évaluation et fixée par le Conseil d'Administration et d'autres provisions autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration,
- e) toutes autres obligations de la Société, de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

III. Les actifs nets attribuables à l'ensemble des actions d'un compartiment seront constitués par les actifs du compartiment moins les engagements du compartiment à la clôture du Jour d'Évaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

Lorsqu'à l'intérieur d'un compartiment donné, des souscriptions ou des remboursements d'actions ont lieu par rapport à des actions d'une classe spécifique, les actifs nets du compartiment attribuables à l'ensemble des actions de cette classe seront augmentés ou réduits des montants nets reçus ou payés par la Société en raison de ces souscriptions ou remboursements d'actions.

IV. Le Conseil d'Administration établira pour chaque compartiment une masse d'avoirs qui sera attribuée, de la manière qu'il est stipulé ci-après, aux actions émises au titre du compartiment et de la classe concernés conformément aux dispositions du présent article. A cet effet:

1. Les produits résultant de l'émission des actions relevant d'un compartiment donné seront attribués dans les livres de la Société à ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce compartiment, seront attribués à ce compartiment.
2. Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au compartiment auquel cet avoir appartient.
3. Lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un compartiment déterminé ou avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce compartiment.
4. Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou cet engagement sera attribué à tous les compartiments au prorata des valeurs nettes des actions émises au titre des différents compartiments. La Société constitue une seule et même entité juridique.
5. A la suite du paiement de dividendes à des actions de distribution relevant d'un compartiment donné, la valeur d'actif net de ce compartiment attribuable à ces actions de distribution sera réduite du montant de ces dividendes.

V. Pour les besoins de cet article:

1. chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 9 des présents statuts sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'Évaluation s'appliquant au remboursement de cette action et son prix sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société;
2. chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du Jour d'Évaluation lors duquel son prix d'émission a été déterminé, et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle;
3. tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en la devise respective de chaque compartiment seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions; et
4. il sera donné effet, au Jour d'Évaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contracté par la Société, dans la mesure du possible.

VI. Dans la mesure et pendant le temps où, parmi les actions correspondant à un compartiment déterminé, des actions de différentes classes auront été émises et seront en circulation, la valeur de l'actif net de ce compartiment, établie conformément aux dispositions sub I à V du présent article, sera ventilée entre l'ensemble des actions de chaque classe.

Lorsqu'à l'intérieur d'un compartiment donné, des souscriptions ou des remboursements d'actions auront lieu par rapport à une classe d'actions, les avoirs nets du compartiment attribuables à l'ensemble des actions de cette classe seront augmentés ou réduits des montants nets reçus ou payés par la Société en raison de ces souscriptions ou remboursements d'actions. A tout moment donné, la Valeur Nette d'Inventaire d'une action relevant d'un compartiment et d'une classe déterminés sera égale au montant obtenu en divisant les avoirs nets de ce compartiment alors attribuables à l'ensemble des actions de cette classe, par le nombre total des actions de cette classe alors émises et en circulation.

**Art. 13.** Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions, des émissions, remboursements et conversions d'actions

#### I. Fréquence du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Dans chaque compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire des actions, y compris le prix d'émission et le prix de remboursement qui en relèvent seront déterminés périodiquement par la Société ou par un tiers désigné par la Société, en aucun cas moins de deux fois par mois, à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera (chaque tel jour au moment du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des avoirs étant désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Evaluation»).

Si un Jour d'Evaluation tombe sur un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera déterminée au Jour tel que précisé dans les documents de vente.

#### II. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Sans préjudice des causes légales, la Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et l'émission, le remboursement et la conversion de ses actions, d'une manière générale, ou en rapport avec un ou plusieurs compartiments seulement, lors de la survenance des circonstances suivantes:

- pendant toute ou partie d'une période pendant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés auxquels une partie substantielle du portefeuille d'un ou de plusieurs compartiments est cotée, est fermée pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues,
- lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer des avoirs d'un ou de plusieurs compartiments ou les évaluer,
- lorsque les moyens de communication nécessaires à la détermination du prix, de la valeur des avoirs ou des cours de bourse pour un ou plusieurs compartiments, dans les conditions définies ci-avant au premier tiret, sont hors de service,
- lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le remboursement d'actions d'un ou de plusieurs compartiments ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le remboursement d'actions ne peuvent, dans l'opinion du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux,
- en cas de publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale à laquelle sont proposées la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera portée pour les compartiments concernés par la Société à la connaissance des actionnaires désirant la souscription, le remboursement ou la conversion d'actions, lesquels pourront annuler leur ordre. Les autres actionnaires seront informés par un avis de presse. Pareille suspension n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le remboursement ou la conversion des actions des compartiments non visés.

### **Titre III. - Administration et surveillance de la Société**

#### **Art. 14. Administrateurs**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période d'un an renouvelable et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de décès ou de démission d'un administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement en observant à ce sujet les formalités prévues par la loi. Dans ce cas, l'Assemblée Générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

#### **Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président, qui doit obligatoirement être une personne physique. Il peut également désigner un vice-président et choisir un secrétaire qui ne fait pas obligatoirement partie du conseil. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, à l'endroit désigné dans les avis de convocation. Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur peut donner par écrit, par télégramme, par e-mail ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration mandat à un de ses collègues pour le représenter à une réunion du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place sur les points prévus à l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou e-mail ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration.

Une résolution signée par tous les membres du Conseil d'Administration a la même valeur qu'une décision prise en Conseil d'Administration.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président ou, à son défaut, par celui ayant présidé la réunion. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

#### **Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement conformément à l'article 4 des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement de la Société, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi et les règlements sur les organismes de placement collectif ou celles prévues par le Conseil d'Administration pour les investissements de la Société. La Société pourra, pour chaque compartiment et dans le cadre des restrictions précitées, investir en valeurs telles que décrites à l'article 41 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif établies dans un des pays de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, du continent américain et de l'Océanie.

La Société pourra en outre, et selon le principe de la répartition des risques, placer jusqu'à 100 % des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat de l'OECD ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne à condition que ce ou ces compartiments détiennent des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30 % du montant total.

#### **Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 18. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à un ou plusieurs autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, sous l'observation des dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### **Art. 19. Banque Dépositaire**

La Société conclura une convention avec une banque luxembourgeoise, aux termes de laquelle cette banque assurera les fonctions de dépositaire des avoirs de la Société, conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

#### **Art. 20. Intérêt personnel des administrateurs**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y seront intéressés, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil d'Administration et mention de cette déclaration sera faite au procès-verbal de la séance. Il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération. Cette opération et l'intérêt personnel lié à celle-ci seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'énoncé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations, ni aux intérêts qui pourraient exister, de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

#### **Art. 21. Indemnisation des administrateurs**

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels ils seront partie prenante ou dans lesquels ils auront été impliqués en raison de la circonstance qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont été à la demande de la Société dans une autre société, dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf relativement à des matières dans lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise administration dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation prédécrit n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

#### **Art. 22. Surveillance de la Société**

Conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, tous les éléments de la situation patrimoniale de la Société seront soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises. Celui-ci sera nommé par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires et il restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises peut être remplacé à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

##### **Art. 23. Représentation**

L'Assemblée Générale représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

##### **Art. 24. Assemblée Générale annuelle**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut l'être sur demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

L'Assemblée Générale est convoquée dans les délais prévus par la loi, par lettre adressée à chacun des actionnaires en nom. Si des actions au porteur sont en circulation, la convocation fera l'objet d'avis dans les formes et délais prévus par la loi.

En outre, les actionnaires de chaque compartiment peuvent être constitués en Assemblée Générale séparée, délibérant et décidant aux conditions de présence et de majorité de la manière déterminée par la loi alors en vigueur pour les points suivants:

1. l'affectation du solde bénéficiaire annuel de leur compartiment;
2. dans les cas prévus par l'article 33 des statuts.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée Générale des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour et aux affaires se rapportant à ces points.

##### **Art. 25. Réunions sans convocation préalable**

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

##### **Art. 26. Votes**

Chaque action, quel que soit le compartiment dont elle relève et quelle que soit sa Valeur Nette d'Inventaire dans le compartiment au titre duquel elle est émise, donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Les actionnaires peuvent se faire représenter aux Assemblées Générales par des mandataires, même non actionnaires, en leur conférant un pouvoir écrit.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'Assemblée Générale.

##### **Art. 27. Quorum et conditions de majorité**

L'Assemblée Générale délibère conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

#### **Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

##### **Art. 28. Année sociale et monnaie de compte**

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. La monnaie de compte est l'euro.

##### **Art. 29. Répartition des bénéfices annuels**

Dans tout compartiment de l'actif social, l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, déterminera le montant des dividendes à distribuer aux actions de distribution, dans les limites prévues par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. S'il est toutefois dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne se fera.

La quote-part des revenus et gains en capital attribuable aux actions de capitalisation sera capitalisée.

Dans tous les compartiments, des dividendes intérimaires pourront être déclarés et payés par le Conseil d'Administration par rapport aux actions de distribution, sous l'observation des conditions légales alors en application.

Les dividendes pourront être payés dans la devise choisie par le Conseil d'Administration, en temps et lieu qu'il appréciera et au taux de change en vigueur à la date de mise en paiement. Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

##### **Art. 30. Frais à charge de la Société**

La Société supportera l'intégralité de ses frais d'exploitation, notamment:

- les honoraires et remboursements de frais du Conseil d'Administration;

- la rémunération de la Société de Gestion, qui pourra être désignée par la Société et qui sera précisée dans ce cas dans les documents de vente de la Société, ainsi que la rémunération des Gestionnaires, des Conseillers en Investissements, de la Banque Dépositaire, de l'Administration Centrale, des Agents chargés du Service Financier, des Agents Payeurs, du Réviseur d'Entreprises, des conseillers juridiques de la Société ainsi que d'autres conseillers ou agents auxquels la Société pourra être amenée à faire appel;



- les frais de courtage;
- les frais de confection, d'impression et de diffusion du prospectus, du prospectus abrégé, des rapports annuels et semestriels;
- l'impression des certificats d'actions;
- les frais et dépenses engagés pour la formation de la Société;
- les impôts, taxes et droits gouvernementaux en relation avec son activité;
- les honoraires et frais liés à l'inscription et au maintien de l'inscription de la Société auprès des organismes gouvernementaux et des bourses de valeurs luxembourgeois et étrangers;
- les frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et du prix de souscription et de remboursement;
- les frais en relation avec la commercialisation des actions de la Société.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Les frais qui ne sont pas directement imputables à un compartiment sont répartis sur tous les compartiments au prorata des avoirs nets de chaque compartiment et sont imputés sur les revenus des compartiments en premier lieu.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la Société, les frais de constitution en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur un maximum de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

## **Titre VI. - Liquidation de la société**

### **Art. 31. Dissolution - Liquidation**

La Société pourra être dissoute, par décision d'une Assemblée Générale statuant suivant les dispositions de l'article 27 des statuts.

Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur aux deux tiers du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

La convocation doit se faire de façon que l'Assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Les décisions de l'Assemblée Générale ou du tribunal prononçant la dissolution et la liquidation de la Société sont publiées au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate dont au moins un journal luxembourgeois. Ces publications sont faites à la diligence du ou des liquidateurs.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs nommé conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et aux statuts de la Société. Le produit net de la liquidation de chacun des compartiments sera distribué aux détenteurs d'actions de la classe concernée en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignation à Luxembourg. A défaut de réclamation endéans la période de prescription légale, les montants consignés ne pourront plus être retirés.

### **Art. 32. Liquidation et fusion des compartiments**

#### **I. Liquidation d'un compartiment.**

Le Conseil d'Administration pourra décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments si des changements importants dans la situation politique ou économique rendent, dans l'esprit du Conseil d'Administration, cette décision nécessaire.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la Société pourra, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter les actions du compartiment dont la liquidation est décidée.

Pour ces remboursements, la Société se basera sur la Valeur Nette d'Inventaire, qui sera établie de façon à tenir compte des frais de liquidation, mais sans déduction d'une commission de remboursement ou d'une quelconque autre retenue.

Les frais d'établissement activés sont à amortir intégralement dès que la décision de liquidation est prise.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires ou ayants droit lors de la clôture de la liquidation du ou des compartiments seront gardés en dépôt auprès de la Banque Dépositaire durant une période n'excédant pas neuf mois à compter de la date de la mise en liquidation.

Passé ce délai, ces avoirs seront consignés auprès de la Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignation à Luxembourg.

#### **II. Liquidation par apport à un autre compartiment de la Société ou à un autre OPC de droit luxembourgeois.**

Si des changements importants dans la situation politique ou économique rendent dans l'esprit du Conseil d'Administration, cette décision nécessaire, le Conseil d'Administration pourra également décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments par apport à un ou plusieurs autres compartiments de la Société ou à un ou plusieurs autres compartiments d'un autre OPC de droit luxembourgeois.

Pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de la publication de la décision d'apport, les actionnaires du ou des compartiments concernés peuvent demander le remboursement sans frais de leurs actions. A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, étant entendu cependant que lorsque l'OPC qui doit recevoir l'apport revêt la forme du Fonds Commun de Placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de l'opération d'apport.

Les décisions du Conseil d'Administration relatives à une liquidation pure et simple ou à une liquidation par apport feront l'objet d'une publication dans le Mémorial, dans un journal de Luxembourg, et dans un ou plusieurs journaux distribués dans les pays où les actions de la Société sont offertes à la souscription.

### **Titre VII. - Modification des Statuts - Loi applicable**

#### **Art. 33. Modification des statuts**

Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification des statuts affectant les droits des actions relevant d'un compartiment donné par rapport aux droits des actions relevant d'autres compartiments, de même que toute modification des statuts affectant les droits des actions d'une classe d'actions par rapport aux droits des actions d'une autre classe d'actions, sera soumise aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par l'article 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### **Art. 34. Loi applicable**

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.C. Mahy - L. Moulard - V. Schmitz-Deny - J.P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, vol. 27CS, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

J-P. Hencks.

(025910/216/672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

### **GOTTLEUBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.532.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 5 décembre 2005*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 5 décembre 2005, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- EUR chacune, à la société HAWKSLEY CORPORATION, S.à r.l., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société GOTTLEUBA, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- HAWKSLEY CORPORATION, S.à r.l.: 100 parts.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Gérant*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05978. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(113162.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

### **DYNAMIC SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 30, rue Muguets.

R. C. Luxembourg B 75.976.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 décembre 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Signatures*

(113192.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

30163

**INKA A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 21.691.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2005 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur René Schmitter, Licencié en Sciences Commerciales, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ont été réélus Administrateurs pour une période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113154.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**INKA A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 21.691.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(113109.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**INKA A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 21.691.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(113114.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**FP GLOBAL EMERGING, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.335.

—  
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 4 novembre 2005 que:

1. L'assemblée générale a décidé de clôturer la liquidation de la Société;
2. L'assemblée générale a décidé que les documents sociaux et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation dans les locaux de la Dexia-Bil, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113225.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 70.657.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A.

Signature

(113152.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 70.657.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A.

Signature

(113145.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 70.657.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A.

Signature

(113148.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**PM CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 89.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

(113158.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**PM CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 89.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

(113160.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

30165

**PM CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 89.179.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

(113161.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**JUST PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 93.412.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 décembre 2005, que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Isaac Truzman, Administrateur.

Est élu Administrateur en remplacement de Monsieur Isaac Truzman, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Marco Theodoli, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113163.3/802/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**JUST PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 93.412.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Signature.

(113128.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**LUXCASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 33.614.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 24 octobre 2005*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Alphonse Sinnes de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2005.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité M. Ernest Cravatte au poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113226.3/1122/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

30166

**HAVEL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.533.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 5 décembre 2005*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 5 décembre 2005, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- EUR chacune, à la société HAWKSLEY CORPORATION, S.à r.l., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société HAVEL HOLDING, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- HAWKSLEY CORPORATION, S.à r.l.: 100 parts.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113165.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**CA.P.EQ. PARTNERS VI & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.402.

Les comptes annuels au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07645, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(113166.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**CPM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 96.866.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 16 décembre 2005*

En date du 16 décembre 2005, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer le mandat de Monsieur Claude Niedner, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant été coopté par le Conseil d'Administration de la Société en date du 13 décembre 2004, en tant que nouvel Administrateur de la Société avec effet au 15 décembre 2004.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008;

- de nommer Monsieur William Lavelle, investment manager, demeurant au 57, Summerley Street, SW184EX, Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel Administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Dirk Weiske, demeurant au Schottstrasse 77, D-70912 Stuttgart, Allemagne;

- Monsieur Wolfgang Dürr, demeurant au Peter-Scholzenstrasse 2, D-54296 Trèves, Allemagne;

- Monsieur Claude Niedner, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur William Lavelle, demeurant au 57, Summerley Street, SW184EX, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

CPM LUXEMBOURG S.A.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113169.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ST JUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 101.568.

Le bilan au 2 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113168.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**ST JUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 101.568.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113167.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**SERGE BORSI & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.  
R. C. Luxembourg B 31.177.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113170.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**PALAIS DES PARFUMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 21.274.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113171.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**LUXBOND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 30.522.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 24 octobre 2005*

1. Démission du Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Conseil prend note de la démission de M. Alphonse Sinnes de son poste de Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005.

2. Cooptation d'un nouveau Vice-Président

Le Conseil coopte à l'unanimité M. Ernest Cravatte au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113228.3/1122/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**ESPACE CONCEPT S.A., Société Anonyme,  
(anc. ESPACE CONCEPT, S.à r.l.).**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.  
R. C. Luxembourg B 28.822.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113174.3/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**ESCALIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R. C. Luxembourg B 89.087.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113175.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**PHALANX S.A., Société Anonyme,  
(anc. JEAN SCHANK & CIE S.A.).**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R. C. Luxembourg B 19.993.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113176.3/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 49.628.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Signature.

(113177.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**LUX-PORTFOLIO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 66.907.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 24 octobre 2005*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Alphonse Sinnes de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2005.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité M. Ernest Cravatte au poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113234.3/1122/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.



**MOVENTUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 75.930.

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 8 novembre 2005*

En date du 8 novembre 2005, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Ciaran Mc Kay en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 30 novembre 2005;
  - de nommer Madame Sandra Reiser, née le 19 août 1968 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que déléguée à la gestion journalière de la Société, en remplacement de Monsieur Ciaran Mc Kay, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2005;
  - de ratifier la liste de signatures comme attaché ci-joint en annexe 1.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

MOVENTUM S.A.

J. Pauly / Signature

*Chief Executive Officer / Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113178.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**MSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.  
R. C. Luxembourg B 85.349.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113179.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 44.365.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 25. April 2005*

1. Die Generalversammlung bestätigt den Beschluss des Verwaltungsrates vom 9. März 2005, als Nachfolger des verstorbenen VR-Mitglieds Alfred Freiherr von Oppenheim mit Wirkung vom 9. März 2005 Christopher Freiherr von Oppenheim, Persönlich haftender Gesellschafter des Bankhauses SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, geboren am 25. September 1965 in Köln, wohnhaft in D-Köln, als neues Mitglied des Verwaltungsrates für die Dauer von drei Jahren bis zur Gesellschafterversammlung des Jahres 2008 zu berufen.

2. Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, die Mandate der Herren Detlef Bierbaum, Matthias Graf von Krockow und Paul Mousel als Mitglieder des Verwaltungsrates für eine Dauer von drei Jahren bis zur Gesellschafterversammlung des Jahres 2008 zu verlängern.

3. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- 1) Christopher Freiherr von Oppenheim;
- 2) Romain Bausch;
- 3) Detlef Bierbaum;
- 4) Dr. Christian Camenzind;
- 5) Friedrich Carl Janssen;
- 6) Matthias Graf von Krockow;
- 7) Paul Mousel;
- 8) François Pauly;
- 9) Dieter Pfundt.

Luxemburg, den 13. Dezember 2005.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113222.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**T. ROWE PRICE (LUXEMBOURG) MANAGEMENT, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 33.422.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

Signature.

(113180.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**NATURMAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 23, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.843.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113181.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**CAIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 99.164.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113182.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**TROSSEN TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.601.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(113183.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**LUXBOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 30.521.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 24 octobre 2005*

**1. Démission du Vice-Président du Conseil d'Administration**

Le Conseil prend note de la démission de M. Alphonse Sinnes de son poste de Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005.

**2. Cooptation d'un nouveau Vice-Président**

Le Conseil coopte à l'unanimité M. Ernest Cravatte au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113229.3/1122/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

30171

**SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
Administrateur

(113186.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ASIA MULTIPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 400.000.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.717.

RECTIFICATIF

Sur la mention enregistrée à Luxembourg, le 15 décembre 2005, référence LSO-BL04597 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005, il convient de lire les comptes annuels au 31 décembre 2003 et pas les comptes consolidés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature  
Un mandataire

(113189.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ASIA MULTIPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 400.000.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.717.

RECTIFICATIF

Sur la mention enregistrée à Luxembourg, le 15 décembre 2005, référence LSO-BL04595 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005, il convient de lire les comptes annuels au 31 décembre 2004 et pas les comptes consolidés au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature  
Un mandataire

(113187.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 66.906.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 24 octobre 2005*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Alphonse Sinnes de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2005.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité M. Ernest Cravatte au poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Certifié conforme et sincère  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113235.3/1122/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.020.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL06290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

*Administrateur*

Signature

(113191.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**CENTRALE PAYSANNE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 14.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04703, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(113194.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**PHASE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 74.461.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

*Administrateur*

Signature

(113196.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**AGRO-PRODUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 6.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04690, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(113197.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**LUXVIANDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 16.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04693, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(113201.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**EUROPLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 30.096.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(113199.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**AGRICONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 6.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04695, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(113203.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**JARDINES INMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.671.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Signature.

(113204.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**CENTRALFOOD-INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 6.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04700, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(113207.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**DORADEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 453.780,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.082.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

R. P. Pels.

(113209.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**AGRI-PLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 87.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(113210.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**EXPERIENCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 100.836.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

B. Zech.

(113214.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**FINCA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 100.835.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

B. Zech.

(113217.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**LUMBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 23.530.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Administrateur*

(113220.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**BauTec, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.  
R. C. Luxembourg B 94.812.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 22 décembre 2005.

*Pour BauTec, S.à r.l.*

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE, S.à r.l.

Signature

(113264.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.471.

—  
Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113219.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.471.

—  
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113218.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.471.

—  
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113215.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.471.

—  
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113212.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.471.

—  
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113211.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.471.

—  
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113208.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.471.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113205.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**ORIOUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.471.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113202.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**SangStat LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 166.501.352,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.390.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 10 décembre 2005, acceptée par une résolution de l'associé unique de la société, GENZYME LUXEMBOURG, S.à r.l. datée du 22 décembre 2005 que.

- M. Philippe Van Holle, gérant de catégorie A, domicilié au 22, rue Haute, B-1380 Lasne, Belgique, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société.

- L'associé unique de la société a accepté la démission de M. Philippe Van Holle avec effet au 10 décembre 2005.

Il en résulte que les gérants de la Société sont, à compter du 10 décembre 2005, les suivants:

- UNIVERSAL MANAGEMENT, S.à r.l., gérant de catégorie B;

- M. Willem Rutger Lens, gérant de catégorie A;

- M. Michael Stephen Wyzga, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 décembre 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113224.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.901.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2005*

Les mandats des Administrateurs, Madame Rachel Backes et Messieurs Jean Bintner et Jean-Marie Poos, ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur Eric Herremans sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans avec effet au 17 juin 2003.

Pour la société

SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113276.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---



30177

**MODICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.852.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2005 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans:

- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- Monsieur Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy, France, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le mandat du commissaire aux comptes suivant a également été renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans:

- CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est le B 50.539 et dont le siège social est au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07741. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(113231.3/1035/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**LUX-WORLD FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 48.864.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 24 octobre 2005*

1. Démission du Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Conseil prend note de la démission de M. Alphonse Sinnes de son poste de Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005.

2. Cooptation d'un nouveau Vice-Président

Le Conseil coopte à l'unanimité M. Ernest Cravatte au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06720. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(113238.3/1122/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**COMPAGNIE FINANCIERE D'ANVERS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 9.573.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2005*

- Le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Paolo Andrea Mettel, administrateur, né le 28 mars 1945 à Bosco Luganesi (Suisse), demeurant professionnellement à Riva Vela 12, CH-6901 Lugano (Suisse), et les mandats d'administrateur de Madame Monica Pallone, consultant, née le 6 janvier 1975 à Como (Italie), demeurant professionnellement à Via Riva Vela 12, CH-6901 Lugano (Suisse), et de Madame Stefania Stramigioli, consultant, née le 16 décembre 1949 à Como (Italie), demeurant professionnellement à Via Riva Vela 12, CH-6901 Lugano (Suisse) sont reconduits pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011.

Certifié sincère et conforme

*Pour COMPAGNIE FINANCIERE D'ANVERS S.A.*

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07504. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(113239.3/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**IS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TAVOY INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 105.157.

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAVOY INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.157, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 339 du 15 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Echange des 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune contre 1.240 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

2. Cession d'actions et constatation de la composition actuelle de l'actionariat de la Société.

3. Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

4. Modification de la dénomination sociale de la société en IS EUROPE, S.à r.l.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société anonyme.

6. Nomination du gérant de la S.à r.l.

7. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par l'émission de 760 (sept cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

8. Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'échanger les 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune contre 1.240 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate les cessions d'actions suivantes:

- Monsieur René Faltz cède à Monsieur Terence Cole six cent dix-neuf (619) actions de la société TAVOY INVEST S.A.

- Monsieur René Faltz cède à Monsieur Stephen Lawrence une (1) action de la société TAVOY INVEST S.A.

- Monsieur Tom Felgen cède à Monsieur Mark Steinberg six cent dix-neuf (619) actions de la société TAVOY INVEST S.A.

- Monsieur Tom Felgen cède à Monsieur Nigel Lax une (1) action de la société TAVOY INVEST S.A.

L'assemblée constate que suite à ces cessions d'actions, l'actionariat actuel de la Société se compose comme suit:

1) Monsieur Terence Cole, propriétaire de .....	619 actions
2) Monsieur Mark Steinberg, propriétaire de .....	619 actions
3) Monsieur Stephen Lawrence, propriétaire d' .....	1 action
4) Monsieur Nigel Lax, propriétaire d' .....	1 action

Total: mille deux cent quarante actions. .... 1.240 actions

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

Par conséquent, les mille deux cent quarante (1.240) actions actuelles sont remplacées par 1.240 (mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Chaque associé recevra une «part sociale, S.à r.l.» en échange d'une «action S.A.».

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en IS EUROPE, S.à r.l.

*Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux administrateurs de la société anonyme pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au commissaire aux comptes de la société anonyme pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

*Septième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Stephen Lawrence, directeur, né le 11 janvier 1963 à Londres, demeurant professionnellement au 10 Upper Berkeley Street, Portman Square, UK, Londres W1H 7PE.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), par l'émission de sept cent soixante (760) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Huitième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les associés Monsieur Terence Cole et Monsieur Mark Steinberg, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 760 parts sociales nouvelles:

- a) Monsieur Stephen Lawrence, pour 570 parts sociales;
- b) Monsieur Nigel Lax, pour 190 parts sociales.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite Monsieur Stephen Lawrence et Monsieur Max Nigel, prénommés, représentés en vertu de deux des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 760 (sept cent soixante) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Suite à cette augmentation de capital, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Terence Cole .....	619 parts sociales
- Monsieur Mark Steinberg .....	619 parts sociales
- Monsieur Stephen Lawrence .....	571 parts sociales
- Monsieur Nigel Lax .....	191 parts sociales

*Neuvième résolution*

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par rachat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: IS EUROPE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfiques nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfiques reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 9, case 3. – Reçu 190 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

J. Elvinger.

(001927.3/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

---

**HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 475,000.-.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 76.008.

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l. (the «Company»), a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 10, 2005, the sole shareholder of the Company has resolved to appoint M. Sansal Ozdemir, born on March 31, 1973 in Cankaya, Turkey, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall be managed by a board of managers composed of two managers:

M. Gordon Black, and

M. Sansal Ozdemir.

December 22, 2005.

By virtue of a proxy

C. Martougin

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

Conformément aux résolutions de l'associé unique de HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, prises en date du 10 octobre 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Sansal Ozdemir, né le 31 mars 1973 à Cankaya, Turquie, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants:

Monsieur Gordon Black, et

Monsieur Sansal Ozdemir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2005.

En vertu d'une procuration

C. Martougin

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08195. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113236.3/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**DYNAGNOSTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue St. Anne.

R. C. Luxembourg B 88.985.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 22 décembre 2005.

Pour DYNAGNOSTICS, S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE, S.à r.l.

Signature

(113270.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

---

**HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 134,500.-.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 76.007.

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (the «Company»), a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 10, 2005, the sole shareholder of the Company has resolved to appoint Mr Sansal Ozdemir, born on March 31, 1973 in Cankaya, Turkey, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall be managed by a board of managers composed of two managers:

Mr Gordon Black, and

Mr Sansal Ozdemir.

December 22, 2005.

By virtue of a proxy

C. Martougin

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

Conformément aux résolutions de l'associé unique de HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, prises en date du 10 octobre 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Sansal Ozdemir, né le 31 mars 1973 à Cankaya, Turquie, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants:

Monsieur Gordon Black, et

Monsieur Sansal Ozdemir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2005.

En vertu d'une procuration

C. Martougin

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08198. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113237.3/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**SNLJ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.099.

L'assemblée générale du 22 décembre 2005 a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat Monsieur Abdelmajid Akdime, commerçant, né le 14 janvier 1950 à Casablanca (Maroc) et demeurant à F-57440 Algrange, 27, rue Witten de son poste de gérant unique et lui donne quitus de sa gestion.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée Monsieur Abdelmajid Akdime, commerçant, né le 14 janvier 1950 à Casablanca (Maroc) et demeurant à F-57440 Algrange, 27, rue Witten au poste de gérant administratif avec pouvoir de signature conjointe obligatoire.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée Madame Zineb Akdime épouse Girard, commerçante, née le 6 mai 1947 à Constantine (Algérie) et demeurant à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare au poste de gérant technique avec pouvoir de signature conjointe obligatoire.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

A. Akdime / C. Benacquista

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08488. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113251.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 46.535.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 24 octobre 2005*

1. Démission du Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil prend note de la démission de M. Alphonse Sinnes de son poste de Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005.

2. Cooptation d'un nouveau Vice-Président.

Le Conseil coopte à l'unanimité M. Ernest Cravatte au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113240.3/1122/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 46.042.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2005*

I. Nominations statutaires:

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2004, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2006:

M. Jean-Claude Finck, président;  
M. Armand Weis, vice-président;  
M. Michel Birel, administrateur;  
M. Gilbert Ernst, administrateur;  
M. Jean-Paul Kraus, administrateur;  
M. Jacques Mangen, administrateur;  
M. Nicolas Rollinger, administrateur;  
M. Guy Rosseljong, administrateur;  
M. Paul Waringo, administrateur.

II. Nomination du commissaire aux comptes:

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur John Dhur, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur John Dhur, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2006.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113246.3/1122/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**IMMO-KAMPEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6685 Merttert, 14, rue du Port.  
R. C. Luxembourg B 81.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(113297.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**HCEPP LUXEMBOURG POLAND I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 2,070,916.-.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 76.009.

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of HCEPP LUXEMBOURG POLAND I, S.à r.l. (the «Company»), a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 10, 2005, the sole shareholder of the Company has resolved to appoint Mr Sansal Ozdemir, born on March 31, 1973 in Cankaya, Turkey, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall be managed by a board of managers composed of two managers:

Mr Gordon Black, and  
Mr Sansal Ozdemir.

December 22, 2005.

By virtue of a proxy  
C. Martougin

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

Conformément aux résolutions de l'associé unique de HCEPP LUXEMBOURG POLAND I, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, prises en date du 10 octobre 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Sansal Ozdemir, né le 31 mars 1973 à Cankaya, Turquie, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants:

Monsieur Gordon Black, et  
Monsieur Sansal Ozdemir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2005.

En vertu d'une procuration  
C. Martougin

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08203. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113241.3/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 4,692,160.-.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 89.602.

*Written resolution of the sole participant of the Company relating to the transfer  
of the registered office of the Company taken on September 1, 2005*

Recitals:

It is proposed that the registered office of the Company be transferred from 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, to 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (the «New Registered Office») with effect on September 1, 2005.

The sole shareholder hereby resolves:

- to transfer the registered office of the Company from 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, to the New Registered Office.

BODYCOTE EUROPEAN HOLDINGS LIMITED

Signature  
Director

*Résolution écrite de l'associé unique de la société prise le 1<sup>er</sup> septembre 2005 concernant le transfert du siège de la société*

Considérant que:

Il est proposé que le siège de la société soit transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (le «nouveau siège social») avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

L'associé unique décide:

- De transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au nouveau siège social.

BODYCOTE EUROPEAN HOLDINGS LIMITED

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04301. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113284.3/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.



**CAPTILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 17.395.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 5 décembre 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour CAPTILUX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113248.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**HSBC TRINKAUS FONDS EQUITY LINKED STRUCTURES, Fonds Commun de Placement.  
WKN 251 046 ISIN LU 0163 301 756**

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, den o.g. Investmentfonds am 27. März 2006 zu liquidieren.

Luxemburg, im März 2006.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A

J. Berg / S. Büdinger

(00767/705/10)

**COM SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 57.507.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires («l'Assemblée») qui se tiendra le jeudi 20 avril 2006 à 11 heures, au siège de la Société et qui aura pour

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice social clos au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2005.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de l'intention d'assister à l'Assemblée.

I (01005/755/27)

Pour le Conseil d'Administration.

**NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.351.

Shareholders are kindly convened to:

**THE ANNUAL GENERAL MEETING**

called to decide upon the accounts for the fiscal year ended December 31<sup>st</sup>, 2005

Which will be held at the registered office of the Company, 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on April 12<sup>th</sup>, 2006 at 11.00 a.m. with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Review and approval of the Management Report of the Board of Directors and of the Report of the Authorised Independent Auditor.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended 31<sup>st</sup> December 2005.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended on 31<sup>st</sup> December 2005.
4. Discharge of liabilities to be granted to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the fiscal year ended 31<sup>st</sup> December 2005.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on 31<sup>st</sup> December 2006.
6. Any other business.

According to the Luxembourg Law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, decisions on the Agenda of the Annual General Meeting duly constituted will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

**CONDITIONS TO ATTEND THE MEETING:**

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration NEUTRAL SICAV), by April 7<sup>th</sup>, 2006 at the latest of their intention to attend personally the Meetings. The Shareholders who could not attend personally the Meetings can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by April 7<sup>th</sup>, 2006 at the latest.

The persons who will attend the Meetings, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of:

\*For Luxembourg:

Sella Bank Luxembourg S.A.

4, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Luxembourg

I (01081/755/39)

\*For Italy:

Banca Intesa S.p.A

Piazza Paolo Ferrari n. 10

20121 Milano

Italy

*The Board of Directors.*

**IC INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2163 Luxemburg, 28, avenue Monterey.  
H. R. Luxemburg B 64.170.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am 14. April 2006 um 12.00 Uhr in 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg die

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2005
3. Entscheidung über die Verwendung der Ergebnisse des Geschäftsjahres, das am 31. Dezember 2005 endete
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007
6. Ernennung des Rechnungsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007
7. Verschiedenes

Luxemburg, 23 März 2006

IC INVEST SICAV

O. Kienzle, U. Kaffarnik, H. C. Schmidt, A. Wildner

*Der Verwaltungsrat*

I (01128/710/23)

30187

**LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 52.470.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the SICAV to the  
**ANNUAL GENERAL MEETING**  
which will be held on *April 11, 2006* at 10.00 a.m., at the Registered Office of the SICAV, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Nomination of the Chairman of the Meeting
2. Acknowledgment of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the financial year ended on December 31, 2005
3. Approval of the Annual Accounts as at December 31, 2005
4. Allotment of results
5. Discharge to the Directors and the Independent Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on December 31, 2005
6. Statutory elections
7. Miscellaneous

The annual report as at December 31, 2005 will be sent upon request.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting require no quorum and will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV on April 7, 2006 at the latest. Shareholders not being able to attend the Annual General Meeting personally, have the possibility to be represented by proxy. Proxy forms are available at the Registered Office of the SICAV.

I (01082/755/25)

*The Board of Directors.*

**EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 32.476.

Les actionnaires sont priés de noter que suite à une erreur dans l'ordre du jour l'Assemblée générale ordinaire convoquée le 7 avril 2006, celle-ci n'aura pas lieu et est remplacée comme suit:

**CONVOCAATION**

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *13 avril 2006* à 14.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01126/655/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**NOBISPAR, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 41.379.

Wir laden Sie hiermit ein, an der

**JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

von NOBISPAR, Anlagegesellschaft mit Variablem Kapital, teilzunehmen, welche am Mittwoch, den *19. April 2006* ab 11.00 Uhr in den Räumen der HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A., 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, stattfinden wird.

*Die Tagesordnung lautet wie folgt:*

1. Verlegung des satzungsmäßigen Termins der ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 1. Oktober 2003 bis 30. September 2004
2. Vorlage und Annahme des Berichts des Verwaltungsrates für das am 30. September 2004 endende Geschäftsjahr
3. Vorlage und Annahme des Berichts der Wirtschaftsprüfer für das am 30. September 2004 endende Geschäftsjahr
4. Vorlage und Bestätigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2004
5. Verwendung des Gewinns der Gesellschaft
6. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 30. September 2004

7. Zusammensetzung des Verwaltungsrates
8. Ernennung der Wirtschaftsprüfer
9. Verschiedenes

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile angenommen.

Jeder Inhaber ist berechtigt zu wählen oder Vollmacht zu erteilen. Die Vollmachtsvordrucke müssen am Sitz der Gesellschaft mindestens 24 Stunden vor der Versammlung eingegangen sein.

Die Vollmachtsvordrucke sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Luxemburg, im März 2006

I (01099/037/27)

Der Verwaltungsrat.

### **VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.  
R. C. Luxembourg B 71.365.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 5 avril 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital pour un montant total de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) à offrir en prélation aux actionnaires au prorata de leur participation, pour le porter de son montant actuel de EUR 1.747.050 à EUR 2.197.050, par l'émission de 45.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, à réaliser de la manière suivante:
  - a) augmentation de capital de EUR 180.000, pour le porter de son montant actuel de EUR 1.747.050 à EUR 1.927.050, par l'émission de 18.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et libérer par la conversion à concurrence dudit montant des financements déjà expressément versés à cette fin par un des actionnaires;
  - b) augmentation de capital de EUR 270.000, pour le porter de montant augmenté de EUR 1.927.050 à EUR 2.197.050, par l'émission de 27.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et libérer en numéraire, avec faculté néanmoins pour les actionnaires détenant des créances à l'encontre de la société, de souscrire et libérer l'augmentation par la conversion desdites créances.

D'après les prescriptions de l'article 32-1 (3) de la loi du 10 août 1915, est d'ores et déjà expressément prévue la possibilité que, au cas où l'augmentation de capital ne serait pas entièrement souscrite, le capital sera augmenté à concurrence des souscriptions recueillies.
2. Constatation des souscriptions et libérations.
3. Modification afférente de l'article cinq des statuts.
4. Ajout de trois nouveaux alinéas à l'article six des statuts.
5. Divers.

Conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le conseil d'administration informe Messieurs les Actionnaires que, pendant un délai allant du 22 février 2006 jusqu'au 24 mars 2006, ils peuvent exercer le droit de souscription au prorata de leur participation, à l'augmentation dont question au point 1 ci-dessus.

A cette fin, Messieurs les Actionnaires sont invités à faire parvenir par lettre recommandée adressée à la société auprès du 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, leur déclaration de souscription ou renonciation endéans le terme du 24 mars 2006.

#### *Conditions de vote et de participation*

Les Actionnaires sont informés que:

- 1) Conformément à l'article 13 des statuts, toutes les décisions à prendre par les Actionnaires en assemblées générales ordinaires et extraordinaires doivent être prises par 51% au moins des actions émises, sans tenir compte des conditions de quorum de présence et majorité prévues par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.
- 2) Les actionnaires peuvent participer et voter en personne ou par mandataire, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Les modèles de procurations peuvent être obtenus au siège de la société.
- 3) Afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée auprès du siège social, d'une Banque, ou au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

II (00465/545/49)

VITRUM LUX S.A..

**UNI-GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.908.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNI-GLOBAL à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 5 avril 2006 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présent Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00676/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 52.513.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 avril 2006 à 10.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du Commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au Liquidateur
3. Décharge à donner au Commissaire à la liquidation
4. Clôture de la liquidation
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux seront conservés
6. Divers

II (00773/000/17)

*Le liquidateur.*

**ADVANTAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.801.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Tuesday April 4th, 2006 at 2.00 p.m. local time.

*Agenda:*

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditors' Report
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2005.
4. Allocation of result.
5. Discharge to be granted to the Directors for the exercise ended December 31st, 2005.
6. Statutory appointments.
7. Miscellaneous.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

II (00776/1670/22)

*The Board of Directors.*

**GESTEURO, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.248.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 5 avril 2006 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00708/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LAREDO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.573.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 5 avril 2006 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00707/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIPAR, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.  
R. C. Luxembourg B 5.781.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 6 avril 2006 à Luxembourg, 40, Rangwée à 17.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

II (00695/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SAEKACOATINGS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 5 avril 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00705/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GLOBAL FUND SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 65.035.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 4. April 2006 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2005.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 29. März 2006 bei der KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

II (00876/755/19)

Der Verwaltungsrat.

**OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.595.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 10 mars 2006 n'a pu délibérer valablement, sur l'ordre du jour ci-dessous, faute de quorum de présence. En conséquence, les actionnaires de la sicav OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO (la «Sicav») sont invités à assister à la

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra 46-48, route d'Esch à Luxembourg, le 12 avril 2006 à 10.00 heures en vue d'approuver de modifier les statuts selon l'ordre du jour et les propositions de décisions suivantes:

*Ordre du jour:*
**A. Modifications des statuts**

Ajout d'un article 22 dans les statuts afin de clarifier les pouvoirs du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires en matière de fermeture et «fusions» des compartiments, comme suit:

«Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs dans un compartiment ou la valeur des avoirs d'une quelconque classe d'actions dans un compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel le compartiment ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, le conseil d'administration peut décider de procéder au rachat de toutes les actions du compartiment ou de la (des) classe(s) d'actions concernés, à la valeur nette d'inventaire par action calculée le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (en tenant compte des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis aux actionnaires du compartiment ou de la (des) classe(s) d'actions concernés avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration, à moins que ces actionnaires et leurs adresses soient connues de la société. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du compartiment concerné ou de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais en tenant compte des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires du compartiment ou de la (ou des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un compartiment pourra, dans toutes les circonstances, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions du compartiment ou de la (ou des) classe(s) concernée(s) émises dans ce compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs), calculée au Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire durant une période de six mois suivant ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un compartiment à ceux d'un autre compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la loi du 30 mars 1988 (à condition que les avoirs apportés correspondent à la politique d'investissement et aux restrictions du compartiment dans lesquels les actifs sont apportés) ou de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «Nouveau Compartiment») et à condition que les avoirs apportés correspondent à la politique d'investissement du Nouveau Compartiment et de requalifier les actions de la ou des classe(s) concernée(s) en actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) classe(s) du Nouveau Compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du Nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Les actionnaires qui n'auraient pas demandé le rachat de leurs actions se retrouveront de plein droit actionnaire dans le Nouveau Compartiment.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au compartiment concerné à un autre compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à cette assemblée.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre du compartiment concerné. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.»  
Modification de l'ancien article 22 (nouvel article 23) relatif à la date de l'assemblée générale annuelle, liée à la modification de l'exercice social, comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, (...) le quatrième lundi du mois d'octobre à 11 heures».

Précision insérée dans l'article 25 (ancien article 24) afin de changer la date de clôture de l'exercice social, comme suit:

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante. Le premier exercice social a toutefois commencé à la date de constitution et s'est terminé le 30 avril 2000».

#### B. Dispositions transitoires

Adoption de la résolution suivante: Eu égard à la modification relative à l'exercice social de la Société, le prochain rapport sera un rapport annuel établi au 30 juin 2006.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée. Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée cinq jours francs au moins avant la réunion.

L'Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

Le texte du projet de refonte des statuts est disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

II (00680/755/92)

*Le Conseil d'Administration.*